

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdu Paysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 17/12/2019

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2019

2019.034 - APPROBATION DU DOSSIER DE LABELLISATION DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE ET DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARLES

Nombre de bureau en
exercice : 24 sièges

Suffrages :
17 présents dont 4
suppléants
Absents : 17
Procurations : 0
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Convocation du
09.12.2019

Etaient présents :

ACCM : Monsieur Lucien LIMOUSIN, , Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant), Monsieur Gilles AYMES (suppléant) ;

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Jean MANGION, Bernard WIBAUX (suppléant) ;

TPA : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Max GILLES, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, , Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant),

Etaient excusés :

ACCM : Madame Nora MEBAREK, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Dominique TEIXIER,

CCVBA : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI,

TPA : Jean-Claude MARTARELLO, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Luc AGOSTINI;

Fait à Arles le 17 décembre 2019

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



CONSEIL SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2019

2019.034 - APPROBATION DU DOSSIER DE LABELLISATION DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE ET DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARLES

Nombre de bureau en
exercice : 24 sièges

Suffrages :
17 présents dont 4
suppléants
Absents :
Procurations : 0
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Convocation du
09.12.2019

Etaient présents :

ACCM : Monsieur Lucien LIMOUSIN, , Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant), Monsieur Gilles AYMES (suppléant) ;
CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Jean MANGION, Bernard WIBAUX (suppléant) ;
TPA : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Max GILLES, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, , Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant),

Etaient excusés :

ACCM : Madame Nora MEBAREK, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Dominique TEIXIER,
CCVBA : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI,
TPA : Jean-Claude MARTARELLO, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Luc AGOSTINI;

Rapporteur : Monsieur Lucien LIMOUSIN

Vus

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt introduisant la notion de projets alimentaires territoriaux ;
- La délibération du conseil syndical n° 2016.025 du 27 juillet 2016 portant engagement dans un Projet Alimentaire Territorial à l'échelle du département des Bouches-du-Rhône ;

Considérant

- Que l'enjeu alimentaire est un des axes prioritaires de la politique publique du territoire et devient ainsi un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur le territoire : les politiques foncières et d'urbanisme, économiques, sociales, sociétales, environnementales, de santé publique ;

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence par délibération du 17 octobre 2016 approuvant le principe de l'élaboration d'un projet alimentaire territorial à l'échelle du département des Bouches-du-Rhône ;
- La pertinence et le caractère remarquable au plan national du périmètre géographique et démographique du projet, à la fois urbain et rural, s'appuyant sur un bassin de consommation et un bassin de productions spécialisées diversifiées de qualité ;
- La volonté politique affirmée et la forte mobilisation d'un très grand nombre d'acteurs publics et privés, engagés dans la démarche, pour répondre aux besoins actuels et futurs de la population ;
- La richesse et la diversité des actions portées par les communes et les territoires depuis de nombreuses années ;

I - Un grand territoire de projet réunissant tous les atouts pour relever le défi alimentaire

Depuis plusieurs décennies, les surfaces agricoles et le nombre d'agriculteurs ne cessent de diminuer. La croissance démographique et les attentes de la population en termes d'accès à une alimentation durable de qualité sont de plus en plus prégnantes et posent avec force le rôle nourricier de nos terres agricoles. C'est pourquoi, la Métropole, en co-pilotage avec le PETR du Pays d'Arles, s'est engagée dès 2016 dans une démarche stratégique et opérationnelle d'élaboration d'un PAT.

Le territoire départemental couvert par les deux établissements publics, soit 121 communes et plus de 2 millions d'habitants, représente ainsi une échelle pertinente en matière de bassin de consommation et de production agricole diversifiée tout à fait complémentaires : 92% des habitants et 40% des surfaces pour la métropole et 8% de la population et 60% des surfaces pour le PETR.

Le territoire de projet possède de nombreux atouts :

- 1er territoire bio de France (29 % des surfaces cultivées en bio ou en cours de conversion contre 7 % au niveau national)
- 1er producteur français de tomates, salades, courgettes, pêches et nectarines, poires, olives et riz
- 1/3 de la superficie du territoire est agricole
- 5 000 exploitations : 10 000 ETP directs, dont 7 400 permanents et 2 600 saisonniers (11 000 emplois permanents dans l'industrie agroalimentaire)
- La plus forte concentration de signes de qualité diversifiés (AOP, IGP, Labels rouge...) avec 31 produits reconnus pour leur grande qualité et leur origine territoriale dont 14 viticoles et 17 agricoles
- Un menu local complet caractéristique du régime méditerranéen : viande, produits de la mer, légumes, fruits, céréales, huile d'olive, fromages, miel, vins, bières...
- Un maillage dense de plateformes alimentaires : deux Marchés d'intérêt National MIN (Arnavaux et Chateaufort-Provence, présentant chacun des projets en cours de déploiement visant leur complète requalification), deux marchés de demi-gros en circuit court (Halle Terres de Provence et Saint-Etienne-du-Grès)
- Une agriculture qui contribue aux écosystèmes et à la biodiversité, qui façonne les paysages méditerranéens. De nombreux espaces protégés et une présence forte de Parcs naturels qui couvrent 70% du Pays d'Arles tandis que la Métropole est couverte à 50 % d'espaces naturels.
- L'agriculture représente un potentiel majeur en terme de transition écologique et énergétique (matériaux bio-sourcés, production d'énergie renouvelable...) et plus largement en terme d'économie circulaire.
- De nombreuses célébrations et fêtes liées au patrimoine agricole et gastronomique, des événements culturels, sportifs, internationaux qui contribuent à l'attractivité touristique et culturelle d'un territoire qui accueille chaque année plusieurs millions de touristes.

- Un secteur agricole et alimentaire déjà engagé dans l'innovation, et notamment dans les pratiques agricoles, les outils connectés, l'adaptation aux nouveaux modes de consommation alimentaire.

Le maintien de l'activité agricole est l'objectif majeur de ce PAT. Les revenus de certains producteurs sont insuffisants pour rendre viable leur activité, le métier souffre d'un manque de reconnaissance et le nombre d'exploitations diminue chaque année. Par ailleurs, d'après le CRIGE PACA, ce sont 1 000 hectares d'espaces agricoles qui auraient été urbanisés entre 2006 et 2014 sur le territoire couvert par le PAT. D'après les projections de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix, au rythme de réduction des terres agricoles, l'agriculture pourrait disparaître en 4 générations.

A l'autre bout de la chaîne alimentaire, 18,1% de la population du territoire du PAT vit sous le seuil de pauvreté, ce taux s'élevant à 26% à Marseille et 23% à Arles. Des problèmes de santé publique liés à une mauvaise alimentation sont en forte progression, notamment auprès des populations les plus en difficulté.

L'ambition collective est d'accompagner le territoire vers l'agriculture et l'alimentation de demain : qualité, durabilité, innovation, proximité.

II – Le Projet Alimentaire Territorial : « Produit ici, consommé ici » structure un nouveau système alimentaire territorial

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux répondent à l'enjeu d'ancrage territorial mis en avant dans le Programme National de l'Alimentation. L'alimentation devient ainsi un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur le territoire : les politiques foncières et d'urbanisme, économiques, sociales, environnementales, de santé publique, etc...

Le projet alimentaire territorial (PAT) de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles entend construire une politique agricole et alimentaire au service d'une alimentation locale, durable, de qualité, accessible à tous en rapprochant l'ensemble des acteurs : producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales et consommateurs, partenaires socio-économiques.

Co-piloté par la Métropole Aix-Marseille-Provence et le PETR du Pays d'Arles, en partenariat avec l'État, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, la Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Chambre d'agriculture, la Chambre des métiers et de l'artisanat, les Chambres de commerce et d'industrie, le Projet alimentaire territorial est élaboré depuis son démarrage en 2017 de manière concertée avec l'ensemble des acteurs publics et privés.

Il est structuré autour d'une stratégie ambitieuse déclinée en 6 axes :

1. **Economie et emploi** : l'amélioration de la qualité de vie et de travail des producteurs | le renouvellement des générations par la transmission et l'installation d'agriculteurs et la création d'emplois | la structuration et la consolidation des filières agricoles et alimentaires rapprochant offre et demande ...
2. **Nutrition santé et accessibilité sociale** : l'accès pour tous à une alimentation saine, de qualité et locale | la modification des comportements et l'acquisition de bons réflexes pour mieux manger et bouger | la lutte contre le développement des problèmes de santé publique liés à l'alimentation

3. **Urbanisme et aménagement** : une planification intercommunale intégrant pleinement la question agricole et alimentaire | la protection et la dynamisation du foncier agricole garant du potentiel productif agricole et de la souveraineté alimentaire du territoire ...
4. **Environnement** : la transition agroécologique et l'évolution des modes de production vers des pratiques combinant une double performance économique et environnementale | la réduction de l'empreinte carbone de nos assiettes, notamment par l'optimisation logistique (1er km de la ramasse et dernier kilomètre urbain) | la lutte contre le gaspillage agricole et alimentaire...
5. **Patrimoine alimentaire, culturel et touristique** : la valorisation du patrimoine agricole, alimentaire, gastronomique et paysager du territoire
6. **Innovation** : le transfert-diffusion des innovations sur toute la chaîne agro-alimentaire | l'expérimentation et la diffusion des savoirs et bonnes pratiques | le croisement, la mise en synergie et le rapprochement du monde de la recherche et de l'entreprenariat

Ces 6 enjeux se déclinent en 14 ambitions et 36 objectifs opérationnels qui sont détaillés dans le dossier complet de labellisation en annexe 1. Ceci se justifie à la fois par la taille du territoire de coopération et ses caractéristiques, regroupant plus de 2 Millions d'habitants, et par le champ d'intervention du PAT couvrant 6 axes en totale cohérence avec les orientations du Plan national de l'alimentation (PNA). Cette stratégie a été présentée à une centaine d'acteurs du territoire lors d'un comité de pilotage à Saint-Martin de Crau le 29 avril 2019.

III – Une démarche intégratrice des politiques publiques des co-pilotes

La stratégie du PAT prend en compte les politiques publiques des co-pilotes, notamment :

Pour le Pays d'Arles

- En matière de planification urbaine, le SCOT intègre l'ensemble des enjeux de l'agriculture et de l'alimentation : préservation des ressources, dynamisme économique, aménagements durables...
- En matière de stratégie sectorielle, la Charte agricole du Pays d'Arles « le Pays d'Arles, un bassin de production de qualité pour répondre aux enjeux agricoles et alimentaires de demain » approuvée en 2017, a notamment formalisé des propositions pour favoriser la consommation des produits locaux de qualité. La stratégie s'appuie sur le développement d'outils structurants qui font rayonner la production du territoire : Le MIN de Châteaurenard Provence, levier de la filière agricole locale, et le marché de demi-gros en circuits courts de Saint-Etienne du Grès. Ces outils complémentaires au MIN des Arnaux contribuent à desservir le bassin de consommation métropolitain en produits locaux de qualité.
- En matière d'adaptation au changement climatique. Le Plan Climat Air Energie Territorial du Pays d'Arles a été adopté en mai 2016 avec une résonance sur les enjeux de réduction de l'impact environnemental du système alimentaire, l'adaptation aux changements climatiques, la production d'énergie renouvelable et de matériaux bio-sourcés.

Pour la Métropole

- En matière de planification urbaine. Le futur SCOT dessinera un avenir commun au territoire, et le Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial (SDUC) pourra intégrer les enjeux de l'alimentation et de la nouvelle distribution alimentaire locale.

- En matière de logistique urbaine des marchandises. Avec des premières conventions expérimentales avec la Poste ou encore la Banque des territoires, la Métropole s'attaque à la logistique urbaine du dernier kilomètre en ville, incluant les enjeux du transport de marchandise alimentaire. Les partenaires publics lancent un appel aux opérateurs privés transporteurs, pour rejoindre le capital de cette société en cours de création. Par ailleurs, la Métropole étudie la mise en place d'une Zone à Faible Emission (ZFE).
- En matière de distribution alimentaire. Le Marché d'Intérêt National (MIN) de Marseille aux Arnaux, sous Autorité de gestion de la Métropole, s'est engagé dans une profonde transition (rénovation, agrandissement, diversification, légumerie solidaire avec la Banque alimentaire des Bouches du Rhône) avec un plan d'investissement de 84 millions d'euros. A terme, l'objectif est de faire du MIN un centre de distribution urbaine des produits frais et locaux, intégré aux enjeux de logistique urbaine et de massification des circuits de proximité.
- En matière d'agriculture urbaine. Les axes stratégiques et le plan d'action en faveur de l'agriculture urbaine ont été présentés en conseil métropolitain le 24 octobre 2019 avec un budget estimatif de 2 millions d'euros pour développer l'agriculture au sein des aires urbaines.
- En matière d'adaptation au changement climatique. Le Plan Climat Air Energie Territorial a été adopté le 26 septembre 2019 avec une résonance sur les enjeux de réduction de l'impact environnemental du système alimentaire.

IV - Une démarche co-construite avec une forte appropriation des acteurs du territoire

Le grand territoire de projet est riche d'initiatives. Aussi, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) s'est appuyé sur cette diversité des initiatives existantes afin de les valoriser, les articuler et les développer. C'est pourquoi une plateforme participative a ainsi été mise à disposition de tous sur internet : <https://pat-ampmetropole-paysdarles.jenparle.net/>

Ce sont plus de 200 projets qui ont été déposés sur la carte participative de recensement des initiatives. Cette carte permet de disposer d'un état des lieux assez complet des initiatives présentes sur le territoire et s'intégrant dans les 6 thématiques du PAT.

Les consommateurs et collectifs de citoyens ont participé librement pour faire part de leurs attentes en matière d'agriculture et d'alimentation. Toutes les contributions ont été étudiées afin de disposer d'une photographie complète des initiatives existantes ou émergentes et des attentes des citoyens.

La Présidente de la Métropole et le Président du PETR du Pays d'Arles ont conjointement inauguré le lancement de la plateforme Jenparle® lors d'une conférence de presse le 25 janvier 2019 au Mas de Granoux à Eyguières. Du 25 janvier au 23 septembre 2019, 3 862 visites ont été faites sur la plateforme Jenparle®.

Lors du COPIL de lancement, le 27 juin 2018, les 70 participants ont réfléchi collectivement aux conditions de réussite du PAT, en répondant à la question « le PAT sera réussi si... ». Les 29, 30 et 31 janvier 2019 à Salon-de-Provence, 6 ateliers ont été organisés pour approfondir les 6 axes du PAT. Ces ateliers ont rassemblé plus de 250 acteurs de l'alimentation du territoire. Ces 6 demi-journées d'échanges ont permis de définir les priorités du PAT pour chacune des thématiques.

Le 29 avril 2019, lors du 2^e COPIL, les participants ont réfléchi collectivement à la priorisation des groupes projets identifiés pour la suite du PAT. Pour les groupes prioritaires choisis, les participants au COPIL ont répondu à 3 questions : en quoi ce groupe projet est-il pertinent pour le PAT ? en quoi est-il fédérateur ? quels sont les acteurs incontournables à y associer ?

L'ensemble de ces éléments sont venus enrichir le diagnostic agricole et alimentaire du territoire réalisé par l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix et la Chambre d'Agriculture 13 en collaboration avec l'interconsulaire, pendant près d'un an, permettant ainsi d'avoir une vision complète du système et des enjeux autour de l'alimentation sur le territoire.

Cette co-construction a abouti à une feuille de route pour le PAT constitué de premières actions prioritaires pour l'année 2020 et de groupes projets pour affiner les actions futures.

Le 3 juillet 2019, les deux premiers groupes projets restreints ont été organisés, sur les thématiques « Massification des circuits courts » et « Transmission-installation-foncier » où les participants étaient invités à réagir aux premières ambitions et pistes d'actions proposées pour la thématique, et à proposer de nouvelles actions.

De même, d'autres groupes projets se tiendront au dernier trimestre 2019 et tout au long de l'année 2020, notamment dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté pour l'axe 2 sur l'accessibilité sociale à l'alimentation de qualité. Dans le cadre de cette stratégie, le PAT s'est proposé d'animer un groupe de travail auprès des services de l'Etat.

L'ensemble des comptes rendus de toutes ces rencontres sont disponibles sur la plateforme Jenparle®.

V - Une organisation dédiée pour piloter, suivre et évaluer ce « Projet alimentaire territorial »

La démarche d'élaboration du PAT a permis de faire émerger une nouvelle forme de « gouvernance alimentaire ». Trois instances clés permettront de structurer et faire vivre le Projet alimentaire territoriale sur la durée :

1. **Le Comité de pilotage** : réunissant les divers financeurs et décideurs, il est l'instance d'arbitrage visant à garantir la conformité du projet du PAT au regard de ses objectifs
2. **Le Conseil consultatif alimentaire** : il sera composé de 6 collèges représentatifs d'acteurs « de la terre à l'assiette » :
 - Acteurs des politiques publiques
 - Acteurs de la production alimentaire et agricole
 - Acteurs intermédiaires du « stade de gros » et des coopératives
 - Acteurs de la transformation alimentaire
 - Acteurs de la distribution alimentaire et accompagnateurs
 - Acteurs pour la sensibilisation, la représentation des consommateurs.

Cette répartition en « collège » vise à assurer la représentation des différentes parties prenantes, pour proposer un lieu d'échanges en parallèle des ateliers de « fabriques » et groupes de travail qui sont dédiés au passage à l'action. Les collèges permettront aux acteurs de réfléchir ensemble au sein d'une même activité à des engagements vers davantage de durabilité, favoriser l'identification des acteurs sur les maillons du système alimentaire pour construire de nouveaux partenariats.

Le **Conseil consultatif alimentaire** est une instance collective et participative d'acteurs concernés par les enjeux agricoles et alimentaires, il aura pour missions :

- De fédérer les acteurs et de poursuivre l'animation des coopérations entre eux, engagés lors de l'élaboration même du projet alimentaire territorial
- De favoriser la mobilisation des acteurs et leurs informations, leurs échanges entre collègues d'acteurs et en leur sein
- De soutenir les initiatives locales et les expérimentations grandeur nature, de faire émerger des solutions durables
- De suivre et d'évaluer les performances du territoire, liées à la stratégie du PAT

Cette gouvernance alimentaire dans le territoire permettra d'animer une triple transversalité : au sein même des politiques publiques thématiques (spatiales, économiques, sociales, environnementales), au sein des échelons institutionnels (Communes, Intercommunalités, PETR, Métropole, Département, Région, Etat, Europe) et au sein des acteurs socio-économiques « de la terre à l'assiette » (production, transformation, distribution, consommation)

3. **Les ateliers « fabriques »** : ces ateliers permettront enfin de valoriser et de mettre en réseau les acteurs et les projets présents sur les territoires, et de faciliter l'émergence de projets partenariaux en accompagnant les synergies d'acteurs. Ils seront donc à géométrie variable selon les projets du PAT à déployer.

VI – Un soutien au PAT par les acteurs du territoire

Les différents temps de concertation et la présence des acteurs aux concertations ont permis de créer une forte adhésion autour du projet Ainsi, une vingtaine de têtes de réseaux (consulaires, société civile, fédérations, parcs naturels, etc.) ont signé une lettre de soutien au projet. Ces lettres sont présentées dans le dossier complet de labellisation en annexe 1.

VII- Des premières actions immédiates dès l'année 2020

Les actions du PAT se déclineront sur le court, moyen et long terme.

Les premières concertations (cf III.) ont permis d'ores et déjà d'aboutir à l'identification de 20 actions prioritaires en 2020, répondant aux enjeux des 6 axes du PAT, et qui pourront être complétées et amendées lors des prochains temps de concertation au dernier semestre 2019 et au premier semestre 2020.

Ces 20 actions sont détaillées dans le dossier complet de labellisation en annexe 1 et couvrent les enjeux prioritaires du PAT en allant de l'accompagnement des producteurs vers de nouveaux débouchés locaux, vers des modes de productions durables et labellisés, cherchant la diminution de la précarité alimentaire sur le territoire en passant par la mise en valeur du patrimoine local au travers d'événements de communication. Ces vingt actions représentent un budget estimé de 4 368 500 € dont 27% des crédits (1 209 500 €) concernent le PETR du Pays d'Arles, ses intercommunalités membres et ses partenaires avec une participation financière du Conseil Départemental 13, du Conseil Régional PACA, de la DRAAF-DREAL, l'ADEME et des fonds Européens et 73% des crédits (3 204 000, 00 €) concernent la Métropole (sous réserve de leurs approbations par le Conseil Métropolitain du 19 décembre 2019).

Ainsi, je vous invite, mes chers collègues, à :

- 1° - **APPROUVER** la stratégie du Projet Alimentaire Territorial et son organisation (ci-annexé) pour la mise en œuvre de son plan d'action en faveur d'une alimentation locale, durable, de qualité et accessible à tous ;

2° - **VALIDER** l'organisation de sa gouvernance et ainsi l'engagement des démarches nécessaires à la labellisation du Projet Alimentaire Territorial auprès de l'Etat ;

3° - **SOUMETTRE** le dossier de candidature présentant l'ensemble du projet en annexe 1 en vue d'une demande auprès de l'Etat de reconnaissance de cette stratégie alimentaire par le label national « Projet alimentaire territorial » (PAT) ;

3° - **AUTORISER** le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des actions sous la maîtrise d'ouvrage du PETR ;

4° - **PRECISER** que les maîtres d'ouvrage d'actions portées au plan d'action 2020 devront délibérer pour statuer sur leurs engagements ;

4° - **PRECISER** que les crédits nécessaires seront inscrits aux chapitres 011 et 65, sous réserve du vote du budget principal 2020 du PETR.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Le Président

